

COMMUNE DE VALDOIE

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 JUIN 2014

PROCES VERBAL DE SEANCE
(COMPTE-RENDU)

L'an deux mille quatorze, le vingt juin, le Conseil Municipal de la Commune de Valdoie était assemblée en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Michel ZUMKELLER, Député-Maire.**

Etaient présents :

M. Alain MOUREAUX, Mme Sylvie ZIEGLER, M. Christian RIBREAU, M. Stéphane RICHE, M. Hervé LACOUR, Mme Paola ARRAGON, **Maire-Adjoints.**

Mme Jacqueline BERGAMI, Mme Danièle SAILLEY, M. Michel FERRANDON, M. Ludovic PESSAROSSO, Mme Marie-Claude MARTIN, M. Norbert TISSIER, M. Romuald ROICOMTE, Mme Josselyne CHOUQUET, Mme Stéphanie HANSART,

M. Roger GAGEA, Mme Marie-Pierre SOUKAINI, M. Olivier DOMON, Mme Ludivine TRINCKLIN, M. Antoine HILD.

Etaient excusés et avaient donné procuration :

Mme Aurélie BAZIN à M. Ludovic PESSAROSSO
Mme Corinne COUDEREAU à M. Michel FERRANDON
M. Claude GETE à M. Michel ZUMKELLER
M. Jacques RAVEY à Mme Danièle SAILLEY
M. Mohamed BERKOUN à M. Romuald ROICOMTE
Mme Maryse BROCARD à Mme Sylvie ZIEGLER
Mme Natacha LEVRATTO à M. Stéphane RICHE
Mme Sabrina PATELLI à M. Alain MOUREAUX

Etait convié :

M. Jean TOURNIÉ (Directeur Général des Services)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : **Madame Sylvie ZIEGLER** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 JUIN 2014

Monsieur le Député-Maire propose d'adopter le PV de la séance du 02 juin 2014.

Monsieur HILD observe que le PV ne retranscrit pas les observations des uns et des autres telles qu'elles ont été formulées en séance.

Monsieur le Député-Maire rappelle qu'il s'agit d'un compte-rendu qui se doit d'être synthétique.

Monsieur GAGEA cite l'exemple d'une remarque qu'il a lui-même formulé en séance.

Monsieur DOMON cite le point n° 8 de l'ordre du jour, et demande que soit ajouté au point n° 10 le mode de calcul du prix au mètre carré de la cession.

Monsieur le Député-Maire indique que les interventions peuvent être retranscrites dans le PV si les intéressés en font parvenir le texte aux services.

Vote :

28 voix Pour

1 Abstention

2) INFORMATIONS DIVERSES

Etat civil : Monsieur le Député-Maire informe le Conseil Municipal des mariages, naissances et décès survenus depuis la précédente séance du 02 juin 2014.

3) DELEGATIONS : COMPTE-RENDU

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a, dans le cadre de sa délégation :**

⇒ Après consultation de quatre entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée et considérant que l'entreprise EUROVIA obtient la meilleure note après analyse en fonction des critères de sélection, à savoir prix et valeur technique, **décidé d'attribuer l'opération de réfection de la Rue de Turenne, à l'entreprise EUROVIA** de Bavilliers (90800) pour un montant de 206 344,74 €TTC offre de base et 4 320,66 €TTC de travaux complémentaires soit un montant total de : 210 665,40 €TTC.

⇒ **De mettre fin** le 30 mai 2014 à la location d'un appartement type F3 sis 4 place André Larger consentie à Monsieur Julien LUTZLER.

4) DESIGNATION DES DELEGUES ET DE LEURS SUPPLEANTS AUX ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur le Député-Maire rappelle que depuis 2011, le Sénat est renouvelable par moitié, en deux séries tous les 3 ans.

Conformément au décret du 26 mai 2014, le conseil municipal de Valdoie devra désigner simultanément 15 délégués, ainsi que 5 suppléants, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

Monsieur Antoine HILD présente une liste au nom du groupe « Valdoie avec vous » et Monsieur le Député-Maire présente une liste au nom du groupe « Valdoie pour vous ».

Conformément aux textes en vigueur, un bureau électoral est composé avec les deux membres les plus âgés du conseil municipal, Madame Jacqueline BERGAMI et Madame Danielle SAILLEY, et les deux membres les plus jeunes, Madame Ludivine TRINCKLIN et Monsieur Antoine HILD.

Monsieur Antoine HILD procède à la vérification des procurations délivrées par les conseillers municipaux absents.

Le vote a lieu à bulletins secrets.

L'ouverture de l'urne permet de constater la présence de vingt-neuf enveloppes, et de vingt-neuf bulletins.

Ont obtenus les suffrages suivants :

« Valdoie pour vous » : 24 voix

« Valdoie avec vous » : 5 voix

La liste « Valdoie pour vous » obtient après calculs : **13 postes de délégués et 4 postes de suppléants,**

La liste « Valdoie avec vous » obtient : **2 postes de délégués et 1 poste de suppléant.**

Monsieur le Député-Maire donne lecture des élus qui devront se présenter en préfecture pour les élections sénatoriales le dimanche 28 septembre 2014 :

Délégués (15)

Liste « Valdoie pour vous »

Monsieur Alain MOUREAUX – Madame Sylvie ZIEGLER – Monsieur Christian RIBREAU – Madame Aurélie BAZIN – Monsieur Stéphane RICHE – Madame Corinne COUDEREAU – Monsieur Hervé LACOUR – Madame Paola ARRAGON – Monsieur Romuald ROICOMTE – Madame Danièle SAILLEY
Monsieur Michel FERRANDON – Madame Maryse BROCARD – Monsieur Jacques RAVET

Liste « Valdoie avec vous »

Monsieur Antoine HILD – Madame Marie-Pierre SOUKAINI

Suppléants (5) :

Liste « Valdoie pour vous »

Madame Marie-Claude MARTIN – Monsieur Ludovic PESSAROSSI – Madame Jacqueline BERGAMI
Monsieur Claude GETE

Liste « Valdoie avec vous »

Monsieur Olivier DOMON

5) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur GAGEA souhaite faire des observations complémentaires quant au projet d'aménagement de la Rue de Turenne.

Monsieur Roger GAGEA rappelle qu'il a formulé des observations sur le projet d'aménagement de la rue de Turenne en commission, observations et suggestions qu'il a réitérées par mail, schéma à l'appui, après avoir reçu le plan du projet.

En rappelant que les îlots centraux au carrefour avec les rues Nallet et Marie-Thérèse ont été installés il y a une quinzaine d'année à la suite d'un accident mortel sur le passage piétons en face du bar-tabac, il regrette la disparition sans raison de l'un d'entre eux, supprimant de ce fait, d'une part la traversée des piétons en deux temps et le « refuge » central qui facilite pourtant grandement les échanges avec les rues adjacentes.

Il fait aussi remarquer :

- que la cohérence n'est pas assurée avec l'aménagement récemment mis en œuvre coté SERMAMAGNY qui lui a conservé l'îlot et que de ce fait, les bordures ne seront pas alignées de part et d'autre du carrefour (situation accidentogène),
- que les deux passages piétons nord, sont très rapprochés l'un de l'autre et qu'il serait peut être judicieux de transférer celui du carrefour Nallet au droit de l'îlot existant coté SERMAMAGNY. Cette formule permettrait aussi de le situer en face du trottoir de la rue Marie-Thérèse et ainsi d'en favoriser l'usage,
- que le stationnement projeté rue Marie-Thérèse au droit du bar-tabac devrait pour des questions de sécurité, être transféré sur le côté opposé,
- que la suppression de la voie d'insertion des véhicules venant de la rue Leclerc et se dirigeant vers le nord, se fait sans amélioration de la visibilité à droite,
- que la largeur projetée des trottoirs ne permet pas d'envisager d'y installer des pistes cyclables.

Dès lors que le calibrage de la chaussée à 6,50 m n'est justifié par aucun élément technique et objectif, les trottoirs ayant après relèvement des bordures et suppression des bornes anti-stationnement, une largeur d'au moins 1,40 m répondant aux normes d'accessibilité, il demande à préserver dans le projet, les aménagements de sécurité existants.

Il ajoute que le démarrage des travaux prévu le 23 juin 2014 risque d'être problématique en période scolaire et surtout pendant le week-end des Eurockéennes.

Monsieur le Député-Maire rappelle que le premier îlot en venant de la direction de SERMAMAGNY est maintenu et que la réduction de la largeur de la voie contribuera à réduire la vitesse de circulation des véhicules. De plus, l'arrêt des bus en pleine voie et le plateau surélevé ne permettront aucun dépassement.

Pour la question de la date des travaux, le planning établi prend en compte que ceux-ci devront être achevés avant la rentrée scolaire de septembre.

Monsieur HILD prend note au nom de son groupe que les observations formulées en commission travaux ne sont pas prises en compte.

Pour information :

Monsieur le Député-Maire informe le Conseil Municipal du décès de Madame France MICHELI (Conseillère Municipale de l'ancienne équipe municipale.). La cérémonie aura lieu à l'église de Valdoie le lundi 23 juin 2014 à 10 h 30. Monsieur le Député-Maire adresse ses sincères condoléances à la famille et aux amis de Madame France MICHELI

La séance du Conseil Municipal est levée à 20h10

Le Secrétaire de séance,

Sylvie ZIEGLER.

Le Député-Maire,

Michel ZUMKELLER.
